** **

**PHR : les patrons ne veulent pas payer le travail sur Internet**

Le Web, les réseaux sociaux ? Connais pas. C’est l’étrange posture adoptée par les patrons de la Fédération française de la presse périodique régionale (FPPR) pendant toute la négociation portant sur la révision de la grille de salaires et des classifications, qui vient de s’achever. Cette grille et ces classifications concernent un millier de journalistes salariés par quelque 270 titres.

Les dirigeants de la presse hebdomadaire régionale pensaient pouvoir escamoter le sujet des classifications : pour n’avoir pas à prendre en compte – à rémunérer – la polyvalence accrue des localiers de la PHR. C’est ainsi qu’ils ont prétendu, contre toute évidence, que la charge de travail n’avait pas augmenté depuis que ces journalistes doivent :

– en plus de la prise des photos,

– de l’animation des correspondants locaux de presse,

– de la mise en page,

– du secrétariat de rédaction,

– rédiger des articles supplémentaires pour le Web,

– tourner des vidéos

– et alimenter les réseaux sociaux.

Parce qu’ils côtoient au jour le jour leurs confrères et consœurs de la PQR et partagent parfois les mêmes bureaux, comme dans le groupe Centre France-La Montagne, les journalistes de PHR mesurent l’écart vertigineux qui les sépare des conditions sociales de la presse quotidienne régionale. Alors même que la PQR détient aujourd’hui la majorité des titres de PHR.

La nouvelle grille salariale qui entrera en vigueur le 1erjuillet, signée par le SNJ et le SNJ-CGT, est très loin de représenter, à cet égard, une mise à niveau. Mais, au moins, met-elle fin à l’indignité totale de la grille actuelle qui démarre sous le Smic, à 1 363,04 € ! Les coefficients qui réunissent le plus de journalistes seront revalorisés de 4,5 % environ.

Au terme de la négociation sur la grille, le SNJ et le SNJ-CGT ont obtenu un engagement écrit portant sur l’ouverture à la rentrée d’une négociation sur les classifications. Il faudra bien, cette fois, que les patrons acceptent d’affronter et de régler le sujet du multimédia.

SNJ et SNJ-CGT

Paris, le 02/06/2017